

AVIS

TRAVAUX GEOMETRIQUES

L'Office de l'information sur le territoire fera procéder prochainement à des travaux de nouvelle mensuration cadastrale sur une partie du territoire de votre commune (voir plan annexé).

Les propriétaires fonciers sont tenus de tolérer l'exécution des travaux sur leur parcelle et de faciliter l'accès sur leur propriété à l'adjudicataire et à son personnel.

Un avis particulier concernant l'exécution de la nouvelle mensuration cadastrale sera envoyé à tous les propriétaires situés dans la zone en travail.

Lausanne, le 25 mai 2016